

proche voisine, dont la maison était contiguë à la leur, était dans l'impuissance de les secourir, n'ayant avec elle que des filles et un seul homme, son cuisinier, qui était un vieillard ; en sorte que, si les Iroquois ne se portèrent à aucun excès, à l'égard des Hospitalières, ce fut par une assistance manifeste de Dieu, qui veillait à leur conservation. Il est certain que, de leur part, ils firent diverses tentatives pour s'emparer d'elles. Quelques-uns de ces barbares passèrent plusieurs fois la nuit dans la cour de l'Hôtel-Dieu, cachés dans de grandes herbes appelées moutardes, pour saisir celles qui viendraient à sortir. Ils couchèrent aussi dans la cour et près des croisées de mademoiselle Mance, ainsi que dans celle des Sœurs de la Congrégation ; et quoique les Hospitalières surtout eussent de fréquentes occasions d'aller la nuit dans leurs cours pour le service des malades, la Providence ne permit jamais qu'elles se trouvassent dans ce besoin quand des sauvages y étaient cachés. Il eut été d'ailleurs très-facile à ces barbares d'incendier l'Hôtel-Dieu, dont les bâtimens n'étaient alors que de bois. " Mais Dieu, dit la Sœur Morin, leur ôta la naissance du mal qu'ils auraient pu nous faire ; très-assurément sa providence nous gardait et sa puissance nous défendait."

## VI.

Colon assassiné la nuit sur le seuil de sa porte. Autres pertes.

Cette année 1662, dans la nuit du 23 au 24 juin, la mort tragique et cruelle de l'un des colons dut faire comprendre à tous les autres l'importance et la sagesse des mesures de précaution prescrites par M. de Maisonneuve. Michel Louvart, dit Desjardins, ayant voulu sortir de sa maison pendant cette nuit, fut assassiné sur le seuil de sa porte. On conjectura d'abord que des sauvages de la nation des Loups, alors en assez grand nombre à Villemarie, avaient pu être seuls les auteurs de ce meurtre, quoiqu'ils ne fussent pas en guerre avec les Français ; et le jour même on connut avec certitude qu'il avait été commis par quelques-uns de ces sauvages tombés en ivresse. Peu après, comme les dangers étaient toujours renaissans, M. Du Puis, alors commandant à Villemarie, en l'absence de M. de Maisonneuve, qui était descendu à Québec, crut être obligé de rendre un arrêt des plus sévères. Après avoir réitéré l'ordonnance faite précédemment de ne tirer aucune arme à feu sans besoin dès que la nuit serait venue, il défendit pareillement d'aller sans lumière après que la retraite serait sonnée, donnant même permission à tous de tirer sur ceux qui contreviendraient à cette ordonnance. Outre ces dangers nocturnes, on avait encore à repousser l'ennemi pendant le jour, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre ; et quelque courage que déployassent les colons pour se porter mutuellement secours, plusieurs ne laissèrent pas d'être blessés et d'autres tués dans ces rencontres. Trois jours seulement après l'assassinat de Desjardins, deux autres colons périrent par les mains des